



Québec, le 1^{er} octobre 2013

6211-02-122

Madame Rita LeBlanc
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de stabilisation des berges en bordure de route à l'Isle-aux-Coudres

Madame,

Voici les réponses à la série de questions transmises au MTQ par la Commission du BAPE, faisant suite à la médiation environnementale pour le dossier susmentionné.

Q1. *Veillez préciser quelle longueur de côtes devra faire l'objet...*

Réponse : Pour les tronçons dont la gestion est assurée par le MTQ, dans le cadre des travaux à court terme, une distance d'environ 2 500 mètres a été ciblée à partir des estimations utilisées lors de la préparation de l'étude d'impact. Cependant, les secteurs précis devant faire l'objet, à court terme, de travaux de stabilisation seront déterminés par un ingénieur du Ministère durant la semaine du 30 septembre 2013. Ainsi, l'estimation fournie pourrait être appelée à changer en regard de ces nouvelles données. Si une modification s'avère nécessaire, le MTQ fournira au BAPE la nouvelle longueur.

Q2. *Veillez identifier sur une carte les tronçons de route...*

Réponse : Vous trouverez, en pièce jointe, une carte illustrant les tronçons à l'étude. Les routes dont la gestion est assurée par le MTQ sont représentées par la couleur rouge et celles dont la municipalité conserve la gestion sont en bleu. De plus, tel que discuté, la localisation des accès prévus au fleuve ont été indiqués sur cette carte.

Q3.a) Les travaux de stabilisation proposés et qui seraient effectués...

Réponse : Tel que discuté lors de la séance de médiation, la municipalité de l'Isle-aux-Coudres est responsable de la négociation des ententes nécessaires auprès des propriétaires. Le MTQ réalisera les travaux de stabilisation sous sa responsabilité lorsque ces ententes seront conclues.

Q3.b) L'aménagement d'accès au fleuve à même l'enrochement...

Réponse : Les mêmes modalités que celles de la question Q3.a) s'appliquent aux accès au fleuve dont le MTQ assumera l'aménagement.

Q4. Compte tenu des derniers développements dans le présent dossier...

Réponse : Le MTQ envisage que les travaux pourraient débuter vers le début du mois de février 2014, conditionnellement à l'obtention des autorisations environnementales et des ententes avec les propriétaires.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Richard Ringuette, ing.
Chef du service des Inventaires et du plan

